



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Centrales d'EDF

Question écrite n° 49420

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la decision d'EDF de proceder a une complete restructuration de la centrale siderurgique de Richemont dans le departement de la Moselle et qui prevoit le demantelement de trois unites de production sur cinq, ainsi que la suppression de soixante-neuf postes de travail. Cette commune, deja severement touchee par le chomage du fait de la fermeture d'ateliers et d'usines environnantes, va devoir faire face aux graves consequences qu'une telle decision fait peser sur l'emploi local, l'activite de la commune et donc sa vie. Elle s'etonne egalement de cette decision qui intervient seulement deux ans apres le rachat de la centrale siderurgique de Richemont par EDF. Aussi lui demande-t-il, d'une part, quelles mesures il entend prendre en tant que ministre de tutelle afin de s'assurer que cette restructuration s'accompagnera de mesures sociales pour l'ensemble du personnel, et, d'autre part, de permettre l'etude de toutes les pistes afin de maintenir cette entreprise en activite et la sauvegarde maximum d'emplois possible.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49420

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1295